

Débattre sur la question des croyances et de la laïcité

Objectifs : comprendre la pluralité des rapports entre Etats et religions. Comprendre l'intérêt de la laïcité pour le vivre ensemble mais aussi ses limites.

Quelle place dans les programmes ?

Durée de la séquence: 5 cours

Terminale : pluralité des croyances et laïcité

Compétences	Connaissances	Exemples de situations et de mises en œuvre
<ul style="list-style-type: none">• Identifier et expliciter les valeurs éthiques et principes civiques en jeu.• Mobiliser les connaissances exigibles.• Développer l'expression personnelle, l'argumentation et le sens critique.• S'impliquer dans le travail en équipe.	<ul style="list-style-type: none">• La notion de laïcité. Ses différentes significations. Ses dimensions historique, politique, philosophique et juridique. Les textes actuellement en vigueur.• La diversité des croyances et pratiques religieuses dans la société française contemporaine : dimensions juridiques et enjeux sociaux.• Exercice des libertés et risques d'emprise sectaire.	<ul style="list-style-type: none">• Étude pluridisciplinaire des différentes façons de concevoir les relations entre l'État et la pluralité des convictions religieuses, au sein des régimes démocratiques (projet interdisciplinaire souhaitable).• Une étude de cas à partir des conditions d'élaboration de la loi de 2004 et des débats au sein de la commission Stasi. Analyse des arguments qui s'opposent et des principes éthiques et politiques dont ils relèvent.• À partir de situations observées ou de supports divers (littéraires, philosophiques, historiques, cinématographiques...), un débat peut être mené sur la notion de tolérance et ses significations morales, la distinction entre tolérance et droit, les limites de la tolérance...

Séance 1

1. phase d'intéressement avec lecture d'une lettre par un élève

Maman, Papa,

Comme vous le savez, nous envisageons de partir en l'Europe de l'ouest cet été pour la dernière année du lycée puis pour nos études supérieures. Depuis que nous sommes petites, nous avons appris à l'école mais aussi avec vous l'anglais et le français. Nous maîtrisons maintenant suffisamment bien ces deux langues pour poursuivre notre scolarité à l'étranger. Il est vrai qu'en Turquie nous avons pu tranquillement aller à l'école et suivre le même enseignement que les garçons. Seulement, les dernières réformes dans le pays nous font peur, notamment en ce qui concerne la laïcité. Depuis que le Premier Ministre a déclaré qu'une femme était faite pour avoir des enfants et non pour faire carrière, nous craignons pour notre avenir ici.

Vous nous avez dit l'autre jour que la situation n'était pas meilleure en France ou en Angleterre. Effectivement, en lisant quelques articles sur internet, nous avons vu par exemple que certaines écoles françaises refusaient de servir des repas halal à la cantine. En Angleterre, le Premier Ministre Cameron veut obliger les femmes musulmanes à réussir un test d'anglais pour avoir le droit de rejoindre leur mari! Il va donc falloir que nous ne laissons rien au hasard, afin de ne pas prendre une décision qui pourrait remettre en cause notre avenir à la légère. Nous allons devoir comprendre quelle place la religion et la femme ont dans les trois pays et quelles en seront les conséquences pour notre vie future. En effet, nous voulons être à la fois des musulmanes libres de porter le voile et des femmes libres et actives.

Si aucun pays ne nous convient, il faudra que nous nous remettions en question. Cela signifiera peut-être que nous recherchons un idéal qui n'existe nulle part!

Mais ne commençons pas à nous plaindre ! Ce projet nous permettra de potasser nos cours de sociologie, de philosophie et d'économie. Prenons-le comme une chance.

En attendant notre décision, et en espérant que cette lettre vous rassure, prenez soin de vous et priez pour nous.

Damia et Üma, vos petites jumelles.

Transition : formation de quatre groupes (trois ou quatre élèves) qui doivent se mettre à la place des 2 sœurs et répondre à la question suivante.

- Devons-nous aller en France, au Royaume-Uni ou rester en Turquie ?
- Distribution d'un tableau pour remplir les arguments en faveur ou en défaveur de chacun des trois pays

Tableau des arguments

	Etudes en Turquie	Etudes en Angleterre	Etudes en France
Pourquoi	Famille habitudes Laïcité Liberté religieuse	Études Liberté religieuse Découverte Réussite	Études Laïcité Découverte Réussite
Pourquoi pas	Études Pression religieuse Faible réussite	Communautarisme Intégration Abs de famille	Limite liberté religieuse Intégration Abs de famille

Séance 1 (suite)

2. réflexion sur la place de la religion dans la société et l'espace public à travers les textes de Locke et Rousseau

- Quelle place et rôle attribuer aux religions dans la société ?

Document 1

« La tolérance à l'égard de ceux qui ont des opinions religieuses différentes, est si conforme à l'Évangile et à la raison qu'il semble monstrueux que des hommes puissent n'y rien voir dans une si claire lumière. [...]

Il me semble que l'État est une société d'hommes constituée à seule fin de conserver et de promouvoir leurs biens civils. [...]

Il est du devoir du magistrat civil d'assurer au peuple tout entier et à chaque sujet en particulier, par des lois également imposées à tous, la bonne conservation et la possession de toutes les choses qui concernent cette vie. [...]

Tout ce qui va suivre me semble démontrer que toute la juridiction du magistrat concerne uniquement ces biens civils et que le droit et la souveraineté du pouvoir civil se bornent et se limitent à conserver et à promouvoir ces biens-là seulement, et qu'ils ne doivent ou ne peuvent en aucun cas s'étendre au salut des âmes. [...]

Le pouvoir civil ne doit pas prescrire des articles de foi par la loi civile, qu'il s'agisse de dogmes ou de formes de culte divin. [...]

Le soin des âmes n'appartient pas aux magistrats. [...]

J'appelle églises les sociétés religieuses que le magistrat doit tolérer parce qu'il ne s'agit, pour le peuple ainsi réuni en assemblées, que de ce qui est permis et licite à chaque homme, c'est-à-dire de s'occuper du salut de son âme. »

John Locke ; *Lettre sur la Tolérance*, 1689.

1. Qu'avez-vous compris concernant la fonction de l'État ?
2. Quels peuvent-être les « biens matériels » qu'évoque Locke ?
3. Pourquoi, selon l'auteur, l'État n'a-t-il pas à intervenir dans les questions religieuses ?
4. Quel est le but de la religion ?
5. Comment l'État doit-il alors légiférer, selon Locke en matière de religion ? Comment cela se traduit-il au niveau de la laïcité ?

Séance 1 (fin)

Document 2

« Le droit que le pacte social donne au souverain sur les sujets ne passe point, comme je l'ai dit, les bornes de l'utilité publique. Or il importe bien à l'État que chaque citoyen ait une religion qui lui fasse aimer ses devoirs ; mais les dogmes de cette religion n'intéressent ni l'État ni ses membres qu'autant que ces dogmes se rapportent à la morale, et aux devoirs que celui qui la professe est tenu de remplir envers autrui. Chacun peut avoir au surplus telles opinions qu'il lui plaît, sans qu'il appartienne au souverain d'en connaître. Car comme il n'a point de compétence dans l'autre monde, quel que soit le sort des sujets dans la vie à venir ce n'est pas son affaire, pourvu qu'il soit bons citoyens dans celle-ci.

Il y a donc une profession de foi purement civile dont il appartient au souverain de fixer les articles, non pas précisément comme dogme de religion mais comme sentiment de sociabilité, sans lesquels il est impossible d'être bon citoyen ni sujet fidèle Sans pouvoir obliger personne à les croire, il peut bannir de l'État quiconque ne les croit pas. »

Jean-Jacques Rousseau ; *Du Contrat Social*, 1762.

- 1.Qu'est-ce qui est l'affaire du magistrat ?
- 2.Quelle est l'utilité de la « profession de foi purement civile » ?
- 3.Qu'est-ce qui distingue cette profession de foi, et une véritable religion ?
- 4.Comment le magistrat doit-il légiférer en terme de véritable religion ?
- 5.Combien y aurait-il alors de religions dans cet État ?

Séance 1 : synthèse

La place de la religion dans la société a souvent fait débat du fait des nombreuses tensions qu'elle a engendré. Tant que l'État est persuadé de détenir la réponse en matière de religion, il lui semble légitime de punir toute hérésie, entraînant ainsi, inquisition, massacres et tortures.

Il a donc fallu repenser ce lien entre État et religion. C'est l'émergence de la « tolérance », l'acceptation de l'autre. Pour autant, cette tolérance possède une multiplicité de formes, et des choix ont du être faits à l'aune des théories philosophiques, religieuses et sociales qui éclairaient le pays lors de ces réformes profondes et salvatrices.

Il reste que cette multiplicité de pensées a conduit à une multiplicité de systèmes politiques à l'égard de la tolérance religieuse, allant d'une simple acceptation de la diversité à la laïcité.

Aussi avons-nous sous les yeux la pensée que Locke a choisi d'exposer : une tolérance au sein de laquelle l'Etat, étant donné son incompetence et son absence d'objectif défini dans la vie après la mort, n'a pas à intervenir auprès de la société concernant les affaires religieuses. Il est là pour assurer aux citoyens sécurité et prospérité, et la religion n'est que du ressort de la liberté de conscience. Le magistrat n'aura finalement qu'à réguler les cultes publics qu'il jugera trop enclin à troubler l'ordre public.

Rousseau quant à lui, nous le voyons, prend le problème dans un autre sens. A ses yeux, étant donné que la religion est la garante de la moralité, elle est nécessaire à toute société. Mais étant donné que la religion est affaire de liberté de conscience, le magistrat ne pourra forcer quiconque à croire comme lui. La profession de foi civile est donc imposée non pas en tant que dogme, mais en tant que canon moral. La foi privée, en ce qui la concerne, ne subira pas d'interdit, tant qu'elle n'entre pas en conflit avec la profession de foi civile.

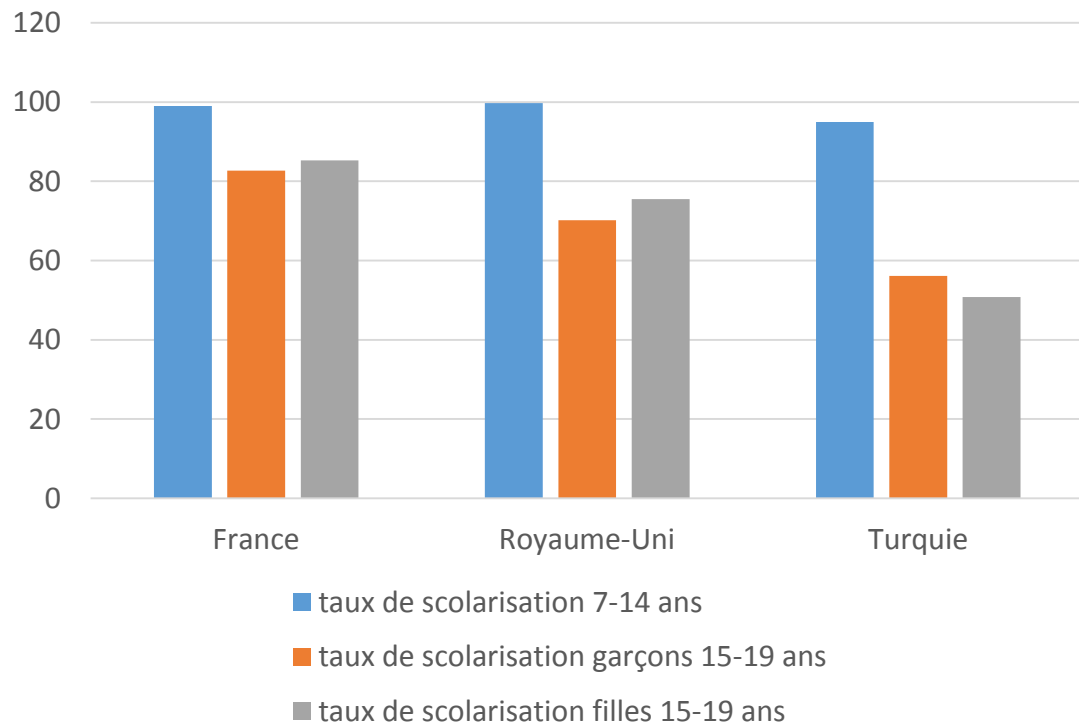
Séance 2

3. Réflexion en groupes similaires ou différents sur la place de la religion et de la femme dans les sociétés française et anglaise

➤ Quelle place pour la religion et les femmes dans les sociétés française et anglaise ?

Document 3

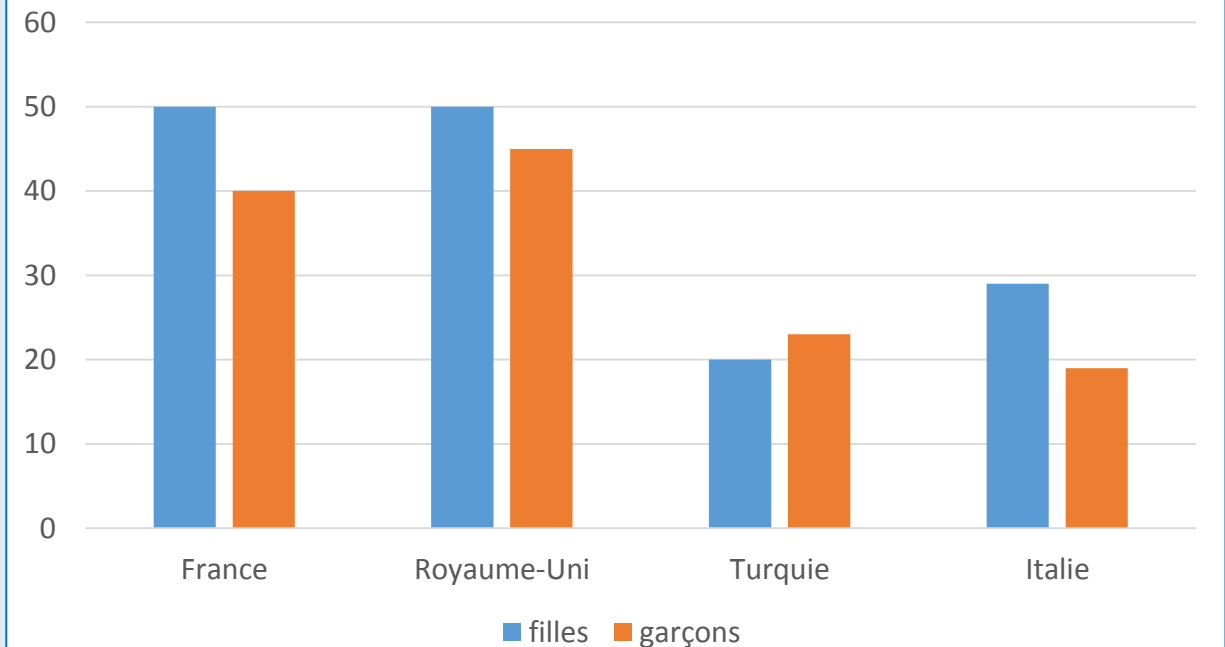
% d'enfants scolarisés en 2009



Source: OCDE

Document 4

% des 30-34 ans diplômés du supérieur en 2014



Source: Eurostat

Document 5 : la France

La République laïque organise la séparation des religions et de l'État. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses. Il n'y a pas de religion d'État. Voyons quelles sont les conséquences de cette séparation à l'école.

La laïcité à l'école

Article 1: la laïcité impose la mixité et l'égalité entre filles et garçons

Cela signifie que Damia et Üma ne peuvent pas être séparées des garçons et que leur programme scolaire est le même.

Cela signifie aussi qu'elles sont obligées d'aller à la piscine en EPS en présence de garçons même si elles ne le souhaitent pas.

Article 2: la laïcité impose la neutralité religieuse au sein des organismes publics afin que personne ne soit influencé par la religion d'autrui.

Cela signifie que la liberté de croyance de Damia et Üma est protégée car un professeur ou un élève n'a pas le droit d'essayer de les convertir à une autre religion. Cela signifie aussi qu'elles n'ont pas le droit d'inciter d'autres élèves à pratiquer leur religion.

Article 3: la laïcité permet à tous la liberté de conscience. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire.

Cela signifie que la liberté de croyance de Damia et Üma est protégée car il n'y a ni étude religieuse ni pratique religieuse dans les écoles publiques. Cela signifie aussi que la laïcité leur interdit toute prière ou pratique religieuse au sein de l'école.

Article 4: la laïcité permet à tous l'accès à une culture plurielle

Cela signifie que Damia et Üma sont protégées des influences religieuses trop fortes qui peuvent s'exercer en dehors de l'école car elles ont accès en cours à une culture des religions par l'étude historique des grandes croyances et de leur importance dans la vie des sociétés.

Cela signifie aussi qu'elles sont obligées d'aller visiter des lieux de culte qui ne sont pas de leur religion (comme des églises) dans le cadre d'une visite scolaire.

Article 5: la laïcité permet d'éviter toute discrimination religieuse

Cela signifie que Damia et Üma sont protégées des discriminations religieuses car l'école ne demande pas de connaître leur appartenance religieuse (ou l'absence de religion le cas échéant). Cela signifie aussi qu'elles seront exclues si elles portent des signes religieux trop visibles comme le voile.

Document 6 : l'Angleterre

L'Angleterre est une nation du Royaume-Uni dont la reine est chef de l'Eglise anglicane, qui est religion d'Etat. Il n'y a pas de séparation des religions et de l'Etat. L'Etat n'est pas neutre à l'égard des convictions religieuses. Voyons quelles sont les conséquences de cette absence de neutralité à l'école.

La place de la religion à l'école

Article 1: l'Etat permet la création de toute école religieuse afin de respecter les croyances de chacun

Cela signifie que Damia et Üma peuvent s'inscrire dans une école musulmane qui leur prodigue un enseignement religieux tout en recevant des financements de la part de l'Etat. Dans ce cas, elles peuvent être séparées des garçons et ne pas étudier certaines disciplines.

Article 2: l'Etat permet à toutes les croyances religieuses de s'exprimer au sein des écoles publiques

Cela signifie que Damia et Üma sont libres de venir à l'école avec la tenue de leur choix (le voile) et transformer leurs uniformes scolaires au nom de leur liberté religieuse. Cela signifie aussi que les établissements scolaires peuvent décider de ne pas tolérer le voile intégral.

Article 3: l'Etat garantit l'absence de toute discrimination religieuse

Cela signifie que la liberté religieuse des élèves garantit à Damia et Üma qu'elles ne pourront pas être exclues de leur école à cause de leur religion. Cela signifie aussi que les établissements scolaires doivent s'adapter à la religion dominante du quartier où ils se trouvent et que les élèves des minorités religieuses doivent partir dans des écoles religieuses s'ils veulent pratiquer une religion minoritaire.

Article 4: l'Etat permet à tous l'accès à la culture religieuse de son choix

Cela signifie que chaque école est libre de délivrer des études religieuses et des séances de prière de la religion de son choix.

Cela signifie aussi que ce sont les Eglises et les écoles qui décident ensemble de ce qui est enseigné pendant les cours de culture religieuse.

Article 5: l'Etat permet la liberté de conscience à tous. Cela signifie que chacun est libre de croire ou de ne pas croire.

Cela signifie que Damia et Üma sont libres de suivre ou non les études religieuses et de participer aux séances de prières de leur école. Cela signifie aussi que l'Etat n'est pas neutre et qu'il se prononce sur ses préférences religieuses, déclarant notamment que la religion chrétienne est bonne pour la société.

Séance 3

4. réflexion en groupes similaires ou différents sur la place de la religion et de la femme en Turquie à travers la question du voile

- Quelle place pour la religion et la femme dans la société turque ?
- Quelle place pour le voile à l'école en Turquie, en Angleterre et en France ?

Document 7 : **tableau synthétique de la laïcité en Turquie**

	Constitution du pays	Voile à l'école et à l'Université	Écoles religieuses	Enseignement religieux à l'école publique
1921	Etat musulman	Autorisé	Nombreuses	Présent
1937	Etat laïc	Interdit (depuis 1925)	Interdites	Interdit
1982	Etat laïc	Interdit ➤ Cette interdiction est rappelée plusieurs fois par la justice suite à des cas de filles se rendant voilées à l'école	Autorisées mais peu nombreuses ➤ Accueille 2% du total des élèves du pays dont une majorité de filles qui peut y porter le voile	Obligatoire ➤ Enseignement du Coran dans tous les établissements publics deux heures par semaine
2016	Etat laïc	Autorisé ➤ Au nom de la liberté religieuse d'une population où 2/3 des femmes portent le voile, le gouvernement autorise le voile en 2010 dans les Universités et en 2013 dans les collèges et lycées	Nombreuses ➤ Depuis 2014, les élèves qui échouent à l'examen d'entrée dans le public sont obligés de s'inscrire dans une école religieuse	Obligatoire ➤ Depuis 2013, un examen en religion est obligatoire pour entrer à l'Université

Document 8 : sondage sur le port du voile dans les pays à majorité musulmane

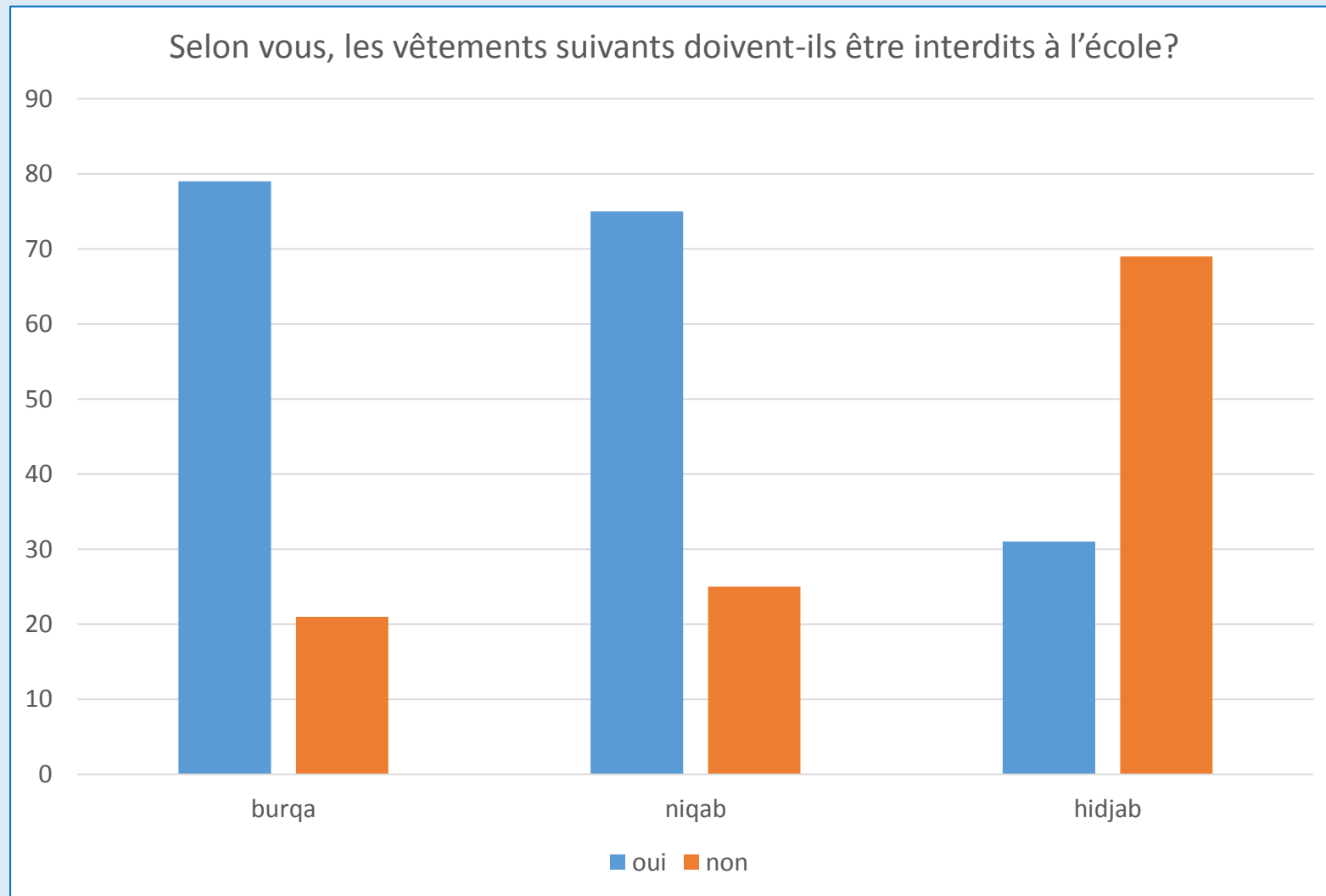
Six photos de femmes dans différents styles de couvre-chef sont présentées aux personnes interrogées. La question posée est la suivante: «Laquelle de ces femmes est habillée de la façon la plus appropriée pour les lieux publics ? »



Sondage réalisé en Tunisie , Egypte, Liban , Turquie , Arabie Saoudite , Irak et Pakistan et publié en janvier 2014

	Woman 1	2	3	4	5	6
Tunisia	1	2%	3%	57%	23%	15%
Egypt	1%	9	20	52	13	4
Turkey	0	2	2	46	17	32
Iraq	4	8	32	44	10	3
Lebanon	2	1	3	32	12	49
Pakistan	3	32	31	24	8	2
Saudi Arabia	11	63	8	10	5	3
MEDIAN	2	8	8	44	12	4

Document 9 : sondage sur le port du voile à l'école au Royaume-Uni



Vocabulaire

Burqa : voile intégral du corps et de la tête avec une grille devant les yeux

Niqab : voile intégral du corps et de la tête avec une fente devant les yeux

Hidjab : voile qui cache les cheveux, les oreilles et le cou

Sondage réalisé en janvier 2010 auprès de 2001 britanniques par l'institut Angus Reid

Entre juin et novembre 1989, plusieurs conflits apparaissent entre des jeunes filles et leur famille et l'institution scolaire autour de la question de l'autorisation ou non du port du voile à l'école. Les médias s'emparent de ces affaires et de nombreuses personnalités font part de leur opinion. Face à cette situation le ministre de l'Education Nationale décide de clarifier la situation.

Document 10 : circulaire du 12 décembre 1989, ministre de l'éducation nationale Lionel Jospin

La laïcité, principe constitutionnel de la République, est un des fondements de l'école publique. A l'école comme ailleurs, les croyances de chacun sont affaire de conscience individuelle et relèvent donc de la liberté. Mais à l'école, où se retrouvent tous les jeunes sans aucune discrimination, l'exercice de la liberté de conscience, dans le respect du pluralisme et de la neutralité du service public, impose que l'ensemble de la communauté éducative vive à l'abri de toute pression idéologique ou religieuse (...)

Compte tenu de certains faits récents (controverses provoquées par le port du foulard par quelques jeunes filles de confession islamique) , j'entends, dans le respect du droit de chacun, éviter les empiètements commis à l'encontre de la laïcité (...)

Il ne peut y avoir d'interdiction générale et absolue du port du foulard ou de tout autre signe religieux mais que ce port peut être prohibé en fonction de certains principes et au regard des circonstances locales (...)

Lorsqu'un conflit surgit à propos du port de signes religieux, je vous demande ainsi qu'à votre équipe éducative de vous inspirer de l'état d'esprit suivant. Le dialogue doit être immédiatement engagé avec le jeune et ses parents, afin que dans l'intérêt de l'élève et le souci du bon fonctionnement de l'école, il soit renoncé au port de ses signes (...) Si au terme d'un délai raisonnable, le conflit persiste, alors il vous incombe de faire en sorte que les règles de laïcité à l'école soient pleinement appliquées

I] Le port des signes religieux par les élèves

Il n'est pas incompatible par lui-même avec le principe de laïcité, dans la mesure où il relève de la liberté d'expression et de manifestation de croyances religieuses affirmée par la Constitution. Cette liberté s'exerce dans le respect de la liberté d'autrui et des principes d'organisation et de fonctionnement du service public d'éducation. Cette liberté ne saurait permettre aux élèves d'arborer des signes d'appartenance religieuse (qui) constituerait un acte de pression, de provocation, de prosélytisme ou de propagande, (qui) porterait atteinte à la dignité ou à la liberté de l'élève ou d'autres membres de la communauté éducative, (qui) perturberait le bon déroulement des activités d'enseignement ou le rôle éducatif des enseignants (...)

Le caractère démonstratif des vêtements ou des signes portés peut notamment s'apprécier en fonction de l'attitude et des propos des élèves ou des parents (...) Toit jeune doit être respecté dans sa personnalité. Mais le jeune doit apprendre et comprendre que le respect de la liberté de conscience d'autrui appelle de sa part une réserve personnelle (...)

Ce texte ne suffit pas à clarifier la situation car de 1994 à 2003, cent filles sont exclues de collèges et de lycées publics pour port de voile islamique. Dans un cas sur deux, ces expulsions furent annulées par les tribunaux. C'est pourquoi une loi est finalement votée le 15 mars 2003 qui interdit le port de tout signe religieux « ostensible » (qui a pour but d'être vu), ce qui inclut le voile islamique. L'Université, qui accueille des adultes, n'est pas concernée par cette interdiction.

Séance 4

Forme du débat: débat jeu de rôle

Objectif du débat: résolution de problèmes

5. Débat dans la chambre des deux sœurs

Question : dans quel pays Damia et Üma doivent-elles habiter pour suivre l'année de terminale puis leurs années d'études supérieures ?

Consigne: les deux sœurs (deux élèves) lancent le débat en posant la question. Les autres élèves ont pour mission de les inciter à prendre une décision. Les deux sœurs posent des questions par moments pour relancer le débat et se prononcent à la fin.

Modulation possible de la question : nous souhaitons partir en France, essayez de nous convaincre de rester en Turquie.

(changement nécessaire si les avis semblent tranchés après les 3 séances de préparation)

Point sur les débats argumentés

➤ Des objectifs différents

Le plus connu, le débat contradictoire

L'enseignant divise la classe en deux groupes. Il écrit deux points de vue opposés au tableau. Les élèves devront défendre l'un ou l'autre selon le côté où ils se trouvent dans la classe.

Le débat qui vise le consensus opératoire ou la résolution de problèmes

Les élèves débattent sur une question. Ils doivent essayer de s'accorder, de faire un compromis qui leur permette de résoudre le problème initial.

Le débat délibératif ou parlementaire

Aristote le définit comme le débat qui porte sur l'avenir. L'orateur s'adresse à l'assemblée ou au sénat et a pour but de prendre des décisions.

Peut être une forme de débat où siègent un Président, un huissier (chronométrateur), des participants des deux partis (gouvernement et opposition) et un auditoire.

Les participants peuvent avoir recours à des *points d'ordre* (signaler une infraction aux règles), à des *questions de privilège* (signaler une mauvaise citation de ses paroles ou une diffamation) ainsi qu'au *chahut* (introduire un mot d'esprit).

➤ Des formes variées

Le plus simple, le débat académique

Forme de débat qui se déroule sans contre-interrogatoire et sans interruptions d'adversaire. Utile pour les débutants, le risque est une série de discours indépendants

Le débat avec jeu de rôle

L'enseignant assigne un rôle aux élèves, individuellement ou en petits groupes, représentant une partie prenante dans un enjeu particulier. Chacun doit défendre la position de la partie qui lui a été attribuée.

Le débat les quatre coins

L'enseignant énonce une affirmation sur un sujet. Les élèves prennent position sur cette affirmation et se dirigent vers l'un des quatre coins de la classe selon qu'ils sont totalement en accord, en accord, en désaccord ou totalement en désaccord avec l'énoncé. Les élèves dans le même coin travaillent ensemble pour présenter des arguments soutenant leur position et défendent ensuite leur position. Ils peuvent changer de coin si leur opinion change.

Le débat réglé

Débat géré par les élèves avec une classe scindée en deux parties (débatteurs et observateurs) avec la présence de trois animateurs.

Objectifs généraux du débat argumenté

- Débattre, c'est la pratique de la citoyenneté, cela permet de développer des compétences démocratiques
(Philippe Breton, livre *Apprentissage du débat et citoyenneté*)

Quelles sont les compétences démocratiques ?

Avoir la **capacité personnelle à mettre en œuvre des techniques** par rapport à une finalité plus globale qui inclut la conscience de la légitimité de cette action.

- Argumenter
- Écouter les arguments
- Prendre la parole en public
- Savoir construire de façon ordonnée une intervention
- Savoir maîtriser ses sentiments et ses pulsions

Pourquoi les compétences démocratiques sont-elles nécessaires?

Être citoyen, c'est exercer une autorité sur la chose publique et être légalement reconnu comme potentiellement apte à réaliser tel ou tel acte dans des conditions déterminées.

Pour cela, « **l'adhésion déclarée et sincère aux grandes valeurs qui fondent ce régime** » ne suffit pas, il faut aussi que **le citoyen « soit en mesure de les pratiquer »**, ce qui n'est pas le cas des jeunes majeurs qui sont « censés se transformer illico en citoyens compétents ».

Objectifs généraux du débat argumenté (suite)

Débattre pour accepter l'autre

- Apprendre à maîtriser sa parole, à laisser la place à celle de l'autre, comprendre son point de vue même quand elle ne le partage pas (Eduscol)
- Chercher à convaincre l'autre en argumentant (Eduscol)
- Mener un échange dont chacune des parties peut tirer profit et non un affrontement avec un gagnant et un perdant (Eduscol) . C'est renoncer à la violence dans le débat (Philippe Breton)

Débattre pour travailler sur les valeurs, notamment celles de la République

Les élèves peuvent:

- Comprendre l'importance de ces valeurs
- Les intérioriser en étant en situation d'y avoir recours
 - ❖ Liberté de parole
 - ❖ Respect de l'autre et de sa parole
 - ❖ Coopération et/ou recherche du consensus
 - ❖ Acceptation des différences
 - ❖ Respect d'un cadre réglementé
- Comprendre leurs limites et les contradictions qui peuvent exister entre elles à partir de situations concrètes.

- Créer des ponts avec le travail disciplinaire
- Créer des ponts entre disciplines

Objectifs du débat argumenté sur les croyances et la laïcité

Répondre aux objectifs du programme d'EMC

1. Former une conscience morale : en développant la capacité des élèves à se mettre à la place d'autrui
2. Comprendre le rôle de la règle et du droit : en mesurant l'intérêt de la laïcité pour le vivre ensemble et donc l'intérêt de la mise en place d'un principe normatif (composé de droits et de devoirs)
3. Exercer son jugement critique : en choisissant personnellement et en conscience une destination, en remettant en cause les choix des autres élèves, en acceptant les arguments des autres élèves et en se ralliant à leur choix
4. Cultiver le sentiment d'appartenance à la communauté des citoyens : en choisissant le modèle français ou en acceptant le fait qu'il est nécessaire qu'un Etat se prononce sur son rapport aux croyances et aux religions
5. Assimiler des connaissances de dimension historique, politique, philosophique : en étudiant l'évolution de la laïcité en Turquie, les réponses diverses à la question du voile islamique ainsi que les soubassements philosophiques des relations entre Etat et religion avec l'analyse des textes de Locke et de Rousseau
6. Maîtriser les conditions de l'autonomie de jugement (pouvoir faire plus tard des choix réfléchis) :
 - en comprenant le fait qu'il est nécessaire qu'un Etat se prononce sur son rapport aux croyances et aux religions
 - en comprenant qu'il existe plusieurs réponses possibles de la part des Etats et des sociétés face à cet enjeu
 - en comprenant que les choix réalisés par une société influencent la manière dont s'exerce la liberté religieuse de chaque individu
 - en comprenant les forces mais aussi les limites du choix français de la laïcité

Diaporama réalisé par

Swan Aslot, professeur de philosophie au
lycée Felix Eboué, Cayenne

Emilien Cottin, professeur d'histoire-géographie
et d'EMC au lycée Felix Eboué, Cayenne